

1540 ouvre la série complète de ces documents ; mais quelques-uns sont dans un état déplorable. Ceux du Présidial créé en 1551 se trouvent dans de meilleures conditions. A ces registres doivent être ajoutés ceux de la chambre, ceux de l'hôtel et Ses décrets. Puis viennent ceux des Insinuations tenus en vertu de l'ordonnance de "Villers-Cotterets du mois d'août 1539; d'innombrables minutes d'inventaires, tutelles et curatelles ; des testaments solennels, des sacs de procédures civiles et criminelles, des ordonnances, des rapports, des enquêtes, des procès-verbaux de réceptions d'officier, etc., etc. ; des registres des paroisses de la ville, des hôpitaux, des campagnes du ressort et de provinces voisines ; enfin des protocoles de notaires et des titres anciens et pièces de diverse nature des  $x^m$ ,  $xiv^e$  et  $xv^e$  siècles dont quelques-uns seulement avaient été classés.

C'étaient là les *Grandes Archives* de la sénéchaussée et du Siège Présidial; elles s'augmentaient chaque année de ce qu'y versaient les divers greffes dépendant de ces deux juridictions qui siégeaient au Palais de Roanne depuis leur création. Elles furent tenues avec soin pendant plusieurs siècles, mais elles finirent par tomber dans un état de désordre qui, vers l'année 1750, préoccupa les officiers du roi.

Il y avait plusieurs greffes, tous érigés en offices et dont les titulaires étaient autorisés à s'aider de commis-greffiers assermentés; nous citerons notamment le greffe manualiste ou de l'hôtel (du lieutenant général de la sénéchaussée, etc.), le greffe des rapports d'experts, ou de l'écritoire, le greffe de l'audience, le greffe de la chambre et le greffe criminel.